



Chambéry, le 5 juillet 2017

Les bus STAC ont besoin de voies réservées

Depuis le 29 août 2016, **le réseau STAC a été réorganisé autour de quatre « lignes chrono » A, B, C et D. Ces lignes ont une fréquence élevée entre 7 et 19 heures, mais leur vitesse et leur régularité ne sont pas à la hauteur.** En effet, les bus sont pris dans les embouteillages en heures de pointe tout autour de l'hyper centre (Avenue des Ducs, Avenue de Lyon, Rue Jean-Pierre Veyrat) et stationnement inutilement longtemps aux arrêts les plus fréquentés.

L'ADTC Savoie demande qu'une voie soit réservée d'urgence aux bus dans chaque sens avenue des Ducs (lignes B et D), sans attendre la réalisation du parking Ravet. Un aménagement temporaire peut se faire rapidement et à peu de frais, en supprimant quelques places de stationnement sur la couverture de la Leysse, ces places étant déjà compensées par le parking Ravet provisoire.

Outre l'avenue des Ducs, des voies réservées aux bus sont nécessaires :

- sur l'itinéraire de la ligne C, entre le lycée Monge et l'hôpital (**Avenue Marius Berroir, Rue Costa de Beauregard, Rue de la République, Avenue de Lyon**). Le seul tronçon devant la Médiathèque ne suffit pas,
- **rue Jean-Pierre Veyrat** (A, C et D), dans le sens Palais de Justice - Faubourg Maché, la circulation automobile pouvant passer avenue Pierre Lanfrey.
- **Faubourg Maché** (A et D) en particulier pour traversée de la place Lucien Chiron en direction de Jacob-Bellecombette. Chambéry métropole a reçu une subvention de l'État pour cette réalisation, qui est bloquée au stade des études depuis 2014,

Enfin, **l'ADTC Savoie demande que la montée soit autorisée par les portes avant et centrale** (déjà équipée d'un valideur) **sur les bus des lignes chrono A, B, C et D**, afin d'éviter un temps de stationnement inutilement long aux arrêts les plus fréquentés et de permettre une meilleure répartition des voyageurs à l'intérieur des bus.

A propos de l'ADTC Savoie :

L'ADTC Savoie (Association pour le développement des transports en commun) a pour objet le développement des transports en commun comme alternative au développement intensif de la voiture individuelle, ainsi que le développement du fret ferroviaire.

Elle s'adresse en particulier aux utilisateurs de bus urbains, car départementaux et TER et à toutes personnes pour qui le respect de l'environnement et du cadre de vie passe par une meilleure organisation des transports.

L'ADTC Savoie est affiliée à la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports).

Plus d'informations sur : <http://adtc.savoie.free.fr/>

Contact : adtc.savoie@free.fr

Annexe

Axe Ducs

Diagnostic	<p>Congestion régulière de l'avenue des Ducs aux heures de pointe, avec remontées de files faubourg Reclus, boulevard de Lémenc et rue Saint François de Sales, pénalisant la vitesse commerciale et la ponctualité des bus</p> <p>Succession de carrefours à feux non coordonnés (Libération, Lémenc/Desfrançois et Lémenc/Mérande) pénalisant la vitesse commerciale des bus</p> <p>Mauvaise qualité des espaces publics</p>
Solution proposée	<p>Aménagement d'un site propre bidirectionnel (axial ou latéral) avenue des Ducs</p> <p>Aménagement d'un site propre unidirectionnel axial faubourg Reclus dans le sens Cassine vers Centenaire</p> <p>Aménagement d'un site propre unidirectionnel avenue Desfrançois et boulevard de Lémenc dans le sens Desfrançois vers Libération</p> <p>Mise en place d'une priorité bus aux carrefours à feux Libération, Lémenc/Desfrançois et Lémenc/Mérande</p> <p>Requalification de l'avenue des Ducs et du boulevard de Lémenc</p>
Impacts	Suppression de 86 places de stationnement de surface
Mesures compensatoires	<p>Phasage suivant l'avancement du parking Ravet :</p> <ul style="list-style-type: none">- Création d'un site propre bidirectionnel provisoire par mise en créneau des places de stationnement existantes (45 places préservées et 41 places déjà compensées par le parking provisoire Ravet)- Aménagement définitif après mise en service du parking Ravet

Axe Curial / Hôpital

Diagnostic	<p>Difficultés de circulation des bus entre l'hôpital et la place Monge, à cause de l'interface avec le stationnement et des remontées de file dans les deux sens de circulation</p> <p>Espace public insuffisant pour la vie économique (terrasses) et le confort des piétons</p>
Solution proposée	<p>Création d'un site propre bus bidirectionnel latéral (côté vieille ville) entre la place Caffè et la rue de la République (possibilité d'utiliser le passage Sébastien Charléty dans le sens République vers Caffè)</p> <p>Piétonnisation de la rue de Boigne afin (notamment) d'alléger le carrefour de la place Caffè</p> <p>Remplacement des carrefours giratoires de l'hôpital et de la place Caffè (incluant le boulevard de Bellevue) par des carrefours à feux avec système de priorité bus</p> <p>Elargissement des espaces piétons devant les restaurants</p>
Impacts	<p>Mise en cohérence de la zone piétonne (suppression de la coupure de la rue de Boigne)</p> <p>Valorisation des abords des restaurants</p> <p>Traversée impossible du centre ancien en voiture (meilleure cohérence du plan de circulation)</p> <p>Suppression de 77 places de stationnement en surface</p>
Mesures compensatoires	<p>Places compensées sur l'esplanade de l'Europe (réserve de capacité suite à la mise en enclos)</p>

Axe Veyrat

Diagnostic	<p>Difficultés de circulation des bus rue Jean-Pierre Veyrat dues à l'interface avec le stationnement et aux remontées de file depuis la rue Favre</p> <p>Espace public insuffisant pour la vie économique (terrasses) et le confort des piétons</p> <p>Succession de deux carrefours à feux (Mâché/Bernardines et Mâché/Place Saint-Pierre) pénalisant la vitesse commerciale des bus</p>
Solution proposée	<p>Fermeture à la circulation de l'axe Jean-Pierre Veyrat / Palais de Justice entre les quais de la Leysse et l'avenue des Bernardines</p> <p>Création d'un site propre bus bidirectionnel</p> <p>Elargissement des trottoirs</p> <p>Mise en place d'une priorité bus aux carrefours à feux Mâché/Bernardines et Mâché/Place Saint-Pierre</p>
Impacts	<p>Report de la circulation sur l'avenue Pierre Lanfrey</p> <p>Suppression de 34 places de stationnement en surface</p> <p>Enclavement du parking des Halles</p>
Mesures compensatoires	<p>Equipement à feux du carrefour Jaurès / Lanfrey afin de fluidifier la circulation sur cet axe</p> <p>Report du stationnement de surface sur le parking des Halles (réserve de capacité)</p> <p>Accès au parking des Halles en baïonnette depuis la rue Marcoz et départ par la rue Doppet, le sens de circulation de ces deux rues étant modifié</p>

Et d'autres mesures pour améliorer la vitesse commerciale des bus :

- Généralisation des priorités bus aux carrefours à feux
- Suppression de l'écluse formée par les deux places en vierre avenue de Mérande
- Aménagement d'un site propre unidirectionnel à contresens place Chiron en direction de Jacob
- Aménagement d'un site propre à contresens entre l'avenue des Landiers et l'avenue de la Boisse